

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Ordre du jour

1. **Rapports de gestion du Conseil d'administration, rapports du Commissaire sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2024, et rapport d'assurance limitée du Commissaire concernant l'information en matière de durabilité relatif à l'exercice 2024. Communication des comptes consolidés relatifs à l'exercice 2024.**
2. **Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024, en ce compris la répartition du bénéfice.**
Proposition d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024, en ce compris la répartition du bénéfice (proposition de distribuer un dividende brut de EUR 1,60 par action et de EUR 0,2 par part bénéficiaire).
3. **Rapport de rémunération 2024.**
Proposition d'approuver le rapport de rémunération intégré dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise du Rapport annuel 2024.
4. **Approbation de la politique de rémunération.**
Proposition d'approuver la nouvelle politique de rémunération de la Société.
5. **Approbation de la rémunération des administrateurs non-exécutifs.**
Proposition d'adapter la rémunération des administrateurs non-exécutifs comme suit, à partir de l'exercice 2025:
 - *Rémunération annuelle fixe ("all-in") du Président du Conseil d'administration: EUR 270.000*
 - *Rémunération annuelle fixe ("all-in") du Vice-président du Conseil d'administration: EUR 220.000*
 - *Rémunération annuelle fixe des autres administrateurs non-exécutifs: EUR 90.000*
 - *Rémunération annuelle fixe supplémentaire pour les administrateurs non-exécutifs qui participent au Comité d'audit: EUR 60.000. Cette dernière rémunération supplémentaire ne s'applique pas au Président et Vice-Président du Conseil.*
 - *Rémunération annuelle fixe supplémentaire pour les administrateurs non-exécutifs qui participent au Comité de nomination et de rémunération: EUR 40.000. Cette dernière rémunération supplémentaire ne s'applique pas au Président et Vice-Président du Conseil.*
6. **Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.**
Proposition de donner décharge, par vote séparé,
 - *à l'ensemble des administrateurs*
 - *au commissaire*

pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé.

7. Nominations et renouvellement d'administrateur.

Proposition de renouveler le mandat de HECHO SRL, représentée par Monsieur Hugo De Stoop pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2029, en tant qu'administrateur indépendant au sens de l'article 7:87 §1 du Code des sociétés et des associations. Le Conseil d'administration confirme expressément ne pas avoir d'indication d'un élément qui pourrait mettre en doute l'indépendance de HECHO SRL.

Proposition de ratifier la cooptation de Olivier Chapelle SRL, représentée par Monsieur Olivier Chapelle, en tant qu'administrateur non-exécutif, pour la période allant du 17 décembre 2024 à la date de la présente assemblée générale, et sa nomination, en cette qualité, pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2028.

Proposition de ratifier la cooptation de Norawild SRL, représentée par Monsieur Thierry le Grelle, en tant qu'administrateur indépendant au sens de l'article 7:87 §1 du Code des sociétés et des associations, pour la période allant du 17 décembre 2024 à la date de la présente assemblée générale, et sa nomination, en cette qualité, pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2028. Le Conseil d'administration confirme expressément ne pas avoir d'indication d'un élément qui pourrait mettre en doute l'indépendance de Norawild SRL.

Proposition de ratifier la cooptation de Alcamara BV, représentée par Monsieur Charles-Antoine Leunen, en tant qu'administrateur non-exécutif, pour la période allant du 20 janvier 2025 à la date de la présente assemblée générale, et sa nomination, en cette qualité, pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2028.

Une biographie des personnes concernées peut être consultée sur le lien suivant :

<https://www.dieterengroup.com/fr/assemblees-generales/>.

8. Procuration pour les formalités.

Proposition de conférer tous pouvoirs à Amélie Coens, Aurélie Cautaerts et Isabelle Stanson, qui tous, à cet effet, élisent domicile à Rue du Mail 50, 1050 Bruxelles, chacun agissant séparément, afin d'assurer les formalités auprès d'un guichet d'entreprise en vue d'assurer l'inscription/la modification des données dans la Banque Carrefour des Entreprises et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.